VNF- DTBS- UTI Seine Amont

Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)
Bordereau des Prix (BP)

1. PREAMBULE

1.1 PARTIES D'OUVRAGE COUVERTES PAR LE PRESENT BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES ET FORFAITAIRES (BPUF)

Le présent Bordereau des Prix Unitaires et Forfaitaires couvre la rémunération de la totalité des fournitures, études, essais, tests, contrôles, mises en oeuvre et prestations de toutes natures, nécessaires à la réalisation de la totalité des travaux du présent Marché ainsi qu'à ceux de ses installations de chantier.
Systématiquement, quand une tâche ou une prestation est prévue dans le CCTP, sa rémunération est explicitement incluse dans un ou plusieurs prix du présent bordereau, ou à défaut, forfaitairement dans l'ensemble des prix du Bordereau des Prix Unitaires et Forfaitaires.

1.2 CONTENU DES PRIX

Outre les prescriptions du CCTP, les prix tiennent compte des dépenses énumérées ci-après à titre indicatif sans que cette énumération puisse être considérée comme limitative :
• Les prix de ce Bordereau des Prix Unitaires et Forfaitaires sont réputés couvrir, la rémunération du contrôle interne réalisé par l'Entrepreneur et nécessaire à la réalisation de tous les travaux ainsi que l'élaboration puis la mise à jour pendant la durée du chantier du PAQ et du PPSPS.
• Les prix de ce Bordereau des Prix Unitaires et Forfaitaires sont réputés couvrir également les prestations de contrôle externe des travaux et des études qui n'apparaissent pas explicitement dans le sous-détail du prix correspondant et qui sont prévues au Marché. De même, les prestations du service topographique de l'Entrepreneur sont réputées incluses dès lors qu'un calcul de nivellement ou d'implantation est indispensable.
Les prix de ce Bordereau des Prix Unitaires et Forfaitaires sont réputés couvrir, en outre, l'ensemble des essais d'étude, de convenance et de contrôle de toutes les fournitures et mises en oeuvre.

1.3 DIFFICULTES, CONTRAINTES

L'ensemble des contraintes connues est signalé dans les descriptions des travaux du CCTP. Les prix unitaires et forfaitaires sont donc censés les prendre en compte.
Aucune plus-value pour travaux à plusieurs postes, de nuit ou hors des heures et jours normalement ouvrés, ne sera prise en compte.

1.4 MATERIEL DE CHANTIER

Tous les frais de matériel nécessaire à la mise en oeuvre sont compris dans les prix. L'Entrepreneur devra tenir compte dans ses prix des frais des matériels pendant leur période de non-utilisation résultant du planning ainsi que des arrêts journaliers résultant de l'organisation des postes de travail. En général, les frais d'installation et de repliement du matériel sont compris dans la mise en oeuvre sauf quand des libellés de prix sont prévus explicitement pour ces tâches.

N°	DESIGNATION	Prix en € HT
1.1	**Réparation de l'articulation supérieure du vantail aval :**	
1.1.0.1	Installations - repli de chantier : Ce prix rémunère forfaitairement l'amenée et le repliement en fin de chantier des installations de chantier et du personnel nécessaires à l'exécution des travaux. Il comprend notamment, et conformément à la note d'organisation du chantier : - les frais d'établissement, d'entretien et d'enlèvement des ouvrages provisoires, - l'hébergement du personnel dans des conditions réglementaires de sécurité et d'hygiène, - les frais de maintien et de remise en état des lieux, - les frais de mise en place et d'entretien d'une voie d'accès au chantier, - les ouvrages d'accès nécessaires, - l'amenée et repli du matériel d'usinage sur place, - l'alimentation du chantier en eau et en énergie électrique, - les panneaux de protection du chantier utilisés de jour comme de nuit, Les installations resteront propriété de l'Entreprise et devront être démontées sitôt les travaux terminés. Il couvre également : - le nettoyage complet du chantier et des ouvrages définitfs : enlèvements des débris, détritus.... - la remise en état convenable des lieux, terrains,... - la remise en état convenable de toutes les surfaces qui ont été utilisées par l'Entrepreneur. - la réalisation d'un constat contradictoire avec le MOA, avant et après travaux, de la zone de travaux et de ses abords ainsi que la fourniture d'un exemplaire papier des deux constats. - la réalisation d'une identification des réseaux, en présence du Maître d'Ouvrage, du maître d'oeuvre, et du concessionaire, ainsi que le piquetage des réseaux identifiés, Il sera réglé à raison de : - 70 % à l'installation du chantier, - 30 % au repli des installations Ce prix comprend l'ensemble des matériaux et matériels nécessaires à la réalisation de ces travaux et toutes sujétions d'exécution et de mise en oeuvre. Le Forfait	
1.1.0.2	Etudes d'éxécutions : Ce prix rémunère forfaitairement l'ensemble des études d'exécution (plans, notes de calculs, …) pour la réalisation des ouvrages définitifs et provisoires ainsi que la réalisation du dossier de récolement associé (DOE). Il comprend notamment les relevés dimensionnels avec calage topographique de l'ouvrage actuel à la lunette à partir d'une référence du site pour valider les caractéristiques des ouvrages projetés, Ce prix couvre également l'établissement et la production des documents d'études définis au C.C.T.P. ainsi que tous les déplacements nécessaires à la mise au point des études d'exécution. Ce prix comprend également la réalisation d'une identification des réseaux, en présence du Maître d'Ouvrage, du maître d'oeuvre, et du concessionaire, ainsi que le piquetage des réseaux identifiés, Il sera réglé à raison de : - 90 % une fois les études d'exécution réalisées, - 10 % après validation du dossier de récolement. Le Forfait	
1.1.0.3	Fourniture d'un nouvel axe tourillon avec fixations : Ce prix rémunère la fourniture d'un nouvel axe de tourillon supérieur et de ses accessoires, conformément au plan. Il comprend toutes sujétions. L'Unité	

1.1.0.4	Fourniture d'un collier tourillon y c pièce de cœur et doigts de réglages : Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture d'un collier tourillon, la pièce de cœur et ses accessoires, conformément au plan. Il comprend toutes sujétions. L'Unité	
1.1.0.5	Fourniture d'une bague bronze : Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture d'une bague bronze et ses accessoires, conformément au plan. Il comprend toutes sujétions. L'Unité	
1.1.0.6	Fourniture des pièces d'attache des tirants au collier et les axes : Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture des pièces d'attache des tirants au collier, les axes et les éventuels accessoires, conformément au plan. Il comprend toutes sujétions. L'Unité	
1.1.0.7	Fourniture d'un nouveau capotage supérieur : Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture d'un capotage supérieur et ses accessoires, conformément au plan. Il comprend toutes sujétions. L'Unité	
1.1.0.8	Usinage de la crapaudine supérieure du tourillon de vantail : Ce prix rémunère forfaitairement les travaux d'usinage de la crapaudine supérieure du tourillon de vantail. Ce prix comprend également les travaux et accessoires de blocage du vantail en position pendant toute la durée des travaux et toutes sujétions. Le Forfait	
1.1.0.9	Démontage et remontage de l'ensemble : Ce prix rémunère forfaitairement les travaux de démontage puis remontage des éléments à remplacer ou à modifier. Ce prix comprend toutes sujétions de réalisation et l'assistance pour les opérations de tests de fonctionnement des vantaux après travaux. Le Forfait	

1.1.0.10	Graisseur automatique : Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et la mise en place d'un graisseur automatique de l'axe supérieur d'articulation du vantail, conformément au plan. Il comprend toutes sujétions. L'Unité	